

Pièces d'identité



Janvier 2024 :

Renouvellement de vos titres d'identité et de voyage : pensez à anticiper !

Vous souhaitez obtenir un rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité ?

L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a mis en place un service en ligne facilitant la prise de rendez-vous en mairie.

Le moteur de recherche de l'ANTS permet de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

Accéder au moteur de recherche sur le site de l'ANTS : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Il vous faudra renseigner plusieurs informations :

- # la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 kilomètres) ;**
- # le motif du rendez-vous ;**
- # le nombre de personnes réalisant la demande ;**
- # votre localisation.**

Grâce aux critères indiqués, le moteur de recherche vous propose des créneaux de rendez-vous sur une période de 3 mois maximum.

Vous pouvez moduler les dates de début et de fin de recherche à l'aide du calendrier.

Pour rappel, vous pouvez effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport dans n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci propose ce service.

Carte Nationale d'Identité et Passeport :

Depuis le 7 mars 2017, les cartes d'identité et passeports ne sont plus délivrés par la mairie de Marquèves.



Suite à l'arrêté ministériel du 9 février 2017, les demandes de carte d'identité (CNI) et de passeport seront déposées dans **30 communes** du département équipées d'une station de recueil biométrique (possible également hors département).

Pour ces deux documents d'identité, la démarche peut être initialisée en ligne mais doit être finalisée en mairie :

CNI : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Durée de validité : la CNI est valable 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs ; le passeport est valable 10 ans pour les majeurs, 5 ans pour les mineurs.

Rappel : extension de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité :

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014-Actualites/Duree-de-validite-de-la-CNI>
